

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la problématique de certains cafés dans le quartier "Aumale".

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Il m'est revenu, de source sûre, qu'une pétition comprenant déjà plus de 200 signatures circulerait et qu'un avocat serait mandaté pour faire arrêter l'implantation sauvage de la terrasse du café « Tropicana » juste en face de la station de métro « Aumale ».

En fait, cet établissement empiète largement sur l'espace public et génère quantité de nuisances car les consommateurs et pas les tenanciers apparemment, s'y adonnent au trafic de drogue. Il y aurait d'ailleurs eu un homme blessé par balle en mai dernier rue Auber, en lien avec le trafic de la terrasse de ce café, et aussi un égorgement !

Des femmes se feraient régulièrement insulter par les habitués, tous des hommes, de ce café ouvert très tard et bien rempli.

On serait dès lors ici devant un quadruple problème : des agressions, du trafic de drogue, du sexisme et une absence d'autorisation pour ces terrasses sauvages.

« Le Coin des Délices » et « Le King » se distinguent par la même problématique, à savoir des terrasses illégales qui empiètent à nouveau largement sur l'espace public, le trafic de drogue, des balles ont déjà été tirées sur la façade du King et les remarques sexistes de la part des clients.

En conclusion, il y a trois implantations avec terrasses illégales à Aumale : Le « Tropicana », le plus problématique, juste en face de la station de métro « Aumale » au coin de la rue d'Aumale et Vander Bruggen ; « Le Coin des Délices », salon de thé au coin Aumale et la rue Auber et le café « Le King », déjà fermé administrativement plusieurs fois pour trafic de drogue avec balles tirées sur la façade.

Le « Tropicana » a été successivement un magasin de flochage publicitaire, pendant maximum 1 an et une épicerie marocaine, ouverte 6 mois. L'épicerie marocaine a été fermée parce que les étals empiétaient de 1,5 mètre sur la chaussée alors qu'ici on a une terrasse sur tout le trottoir.

Mes questions sont les suivantes : Comptez-vous sanctionner les commerçants qui ne respectent pas la réglementation concernant les terrasses ? Que comptez-vous faire pour résoudre le problème du harcèlement de rue à l'égard des femmes ? Comment appréhendez-vous le problème du trafic de drogue et des agressions qui en découlent ? Elle rappelle que c'est toute la sécurité d'un quartier qui est mise en péril.

Monsieur le Bourgmestre-Président dit que le Collège a effectivement reçu des plaintes

pour trafic divers et pour nuisances. Il a eu de nombreuses réunions avec la police et les services de prévention à ce sujet. Les résultats sont assez positifs. Comme à la place du Conseil, plusieurs dossiers judiciaires ont été ouverts pour trafic de stupéfiants et aussi pour intimidations. Il est allé visiter les acteurs économiques du quartier « Aumale » et ressent bien, d'après leurs témoignages, qu'il y a une normalisation au cours de ces dernières semaines. Quant à la problématique des terrasses, les services de Madame l'Echevine ROEX ont mené plusieurs contrôles et ont rappelé ce qui était autorisé et ce qui ne l'était pas. Par exemple, le « Tropicana » possède une autorisation temporaire de terrasse dans le cadre de la crise « Covid » mais il est vrai qu'il dépassait ce qui lui était autorisé. Le « Coin des Délices », a une autorisation permanente pour exploiter une terrasse. Plus généralement, lorsque des nuisances sont signalées, l'exploitant est convoqué. La bonne collaboration et la bonne cohabitation entre les activités économiques et le fait d'être intégré dans un milieu urbain, sont la motivation qui pousse le Collège à agir et à faire en sorte que chacun puisse trouver sa place dans la ville.